



COMMUNIQUE DE PRESSE

Poitiers, le 09 août 2018

Irrigation

Le niveau de coupure d'été est franchi sur le bassin de la Dive du Nord.

Pour le bassin de la Dive du Nord:

Le débit seuil de coupure d'été est franchi à l'indicateur de Pouançay sur la rivière Dive du Nord.

Les prélèvements d'eau en rivière à usage d'irrigation rattachés à l'indicateur de Pouançay sont interdits à compter du jeudi 9 août 2018.

Conformément à l'arrêté cadre, la préfète a signé le 07 août 2018 un arrêté dans ce sens.

Les dispositions de cet arrêté sont applicables à partir de 8 h le jeudi 09 août 2018.

Contact presse

Nathalie BRIONNET – Adjointe à la responsable du Service de Communication Interministérielle
Préfecture de la Vienne – nathalie.brionnet@vienne.gouv.fr – 05.49.47.24.76